

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2019

Le treize mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Mme BERBERI Carole excusée et M. PERSONNIC Denis.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine REY

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs 2018
- Modification du prix de vente des terrains 5a et 5b du lotissement
- Bon Coin – Réflexion sur le réaménagement des locaux
- Ancienne Poste : budget d'aménagement des 2 commerces et d'un appartement – Demande de subventions
- Appartement épicerie ; aménagement des combles
- Remplacement d'ordinateurs Ecole et Bibliothèque
- Remplacement défibrillateur – choix de la formule
- Avancement de grade : proposition de création de poste rédacteur principal 2^{ème} classe
- Urbanisme : état d'avancement du PLUi et demandes communales
- Location des salles
- Informations diverses

Présentation des comptes administratifs de l'exercice 2018 :

BUDGET Cantine – Au Bon Coin

1- Dépenses de fonctionnement	55837.28
2- Recettes de fonctionnement	37835.56
3- Excédent de fonctionnement reporté	19328.70
3- Excédent global de fonctionnement (2-1+3)	1326.98
4- Dépenses d'investissement	0
5- Recettes d'investissement	0
6- Déficit d'investissement (4-5)	0
7- Excédent global (3-6).....	1326.98

Le compte administratif du budget annexe est approuvé à l'unanimité.

BUDGET Lotissement « Pascouaou »

1- Dépenses réelles de fonctionnement.....	138.47
3- Recettes réelles de fonctionnement.....	58394.23
4- Excédent de fonctionnement (2-1).....	58255.76
5- Excédent de fonctionnement reporté	97214.34
6- Excédent global de fonctionnement	155470.10
5- Déficit d'investissement reporté	87803.66
7- Excédent global de fonctionnement	67666.44

Le compte administratif du budget annexe est approuvé à l'unanimité.

BUDGET GÉNÉRAL

1- Dépenses de fonctionnement	673350.17
2- Recettes de fonctionnement	716247.11
3- Excédent de fonctionnement (2-1).....	42896.94
4- Dépenses d'investissement	771725.67
5- Recettes d'investissement	611796.52
6- Déficit d'investissement (4-5).....	159929.15
7- Déficit de l'exercice de l'exercice (6-3).....	117032.21
8- Reste à réaliser dépenses	42283.87
9- Reste à réaliser recettes	148208.22
10-Excédent des restes à réaliser	105924.35
11- Déficit réel global (7-10).....	11107.86

Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.

Modification du prix des terrains du lotissement communal restant à la vente

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 03 novembre 2014 actant la subdivision du macro-lot du lotissement communal initialement destiné à l'accueil de commerces et de logement sociaux, en quatre lots à bâtir de 600 m² au prix de 75000 € TTC le lot et du 16 mars 2018 le fixant à 70000 € TTC

- Considérant à ce jour qu'il reste 2 lots à la vente
- Considérant qu'il est souhaitable de pouvoir clôturer ce programme ;

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ VOTE à l'unanimité un abaissement du prix de vente des lots 5A, 5B et le fixe à 68000 € TTC

⇒ CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cette modification et d'en informer les différents intervenants.

Restaurant Le Bon Coin – Réflexion sur le réaménagement des locaux

Dans le cadre du dispositif local d'accompagnement initié par BGE Tec Ge Coop Landes, Madame Emanuelle Rouzet du cabinet ERF de Toulouse a été missionnée dans l'accompagnement d'un collectif pour la mise en place et le développement d'un restaurant de producteurs dans « Le Bon Coin », propriété de la commune.

Les différentes étapes de la mission en cours:

1. Le diagnostic de l'existant, l'analyse des typologies de clientèle, l'analyse des concurrents, la détermination des objectifs,
2. Le choix des cibles de clientèle et le positionnement choisi
3. L'étude des prestations, le concept, les prix,
4. le calcul de rentabilité et le financement du projet,
5. Le plan d'action et de communication

La réalisation de ce projet passe nécessairement par un réaménagement des locaux ; le CAUE a été convié à cet effet pour faire un premier diagnostic présenté ce jour à l'assemblée délibérante.

Monsieur CLAVERIE propose que le Conseil Municipal soit associé à cette réflexion et analyse ce projet en présence des services communautaires, associés à cette démarche.

Aménagement de l'appartement de l'Epicerie

En réponse à la demande d'aménagement des combles de l'appartement en deux chambres, le Conseil Municipal donne son accord et décide que les fournitures seront prises en charge par la commune et les travaux par la locataire.

Renouvellement de convention d'adhésion au service PCS du CDG 40 – schéma départemental défibrillateurs

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2012 avec le Centre de Gestion des Landes pour permettre à un maximum de communes landaises de s'équiper de défibrillateurs.

Le dernier contrôle a mis en évidence la vétusté de l'appareil et la nécessité d'assurer son remplacement.

Pour ce faire, il propose le renouvellement de la convention d'adhésion au service, « Plan Communal de Sauvegarde » du CDG 40 relative au schéma départemental défibrillateurs.

Après analyse de la proposition de convention et des options proposées, le Conseil Municipal :

Retient l'option 2 de la convention proposée comprenant les 4 missions suivantes :

- Information et conseils
- Formations
- Maintenance des équipements
- **Mise à disposition de matériel formule pack portatif au coût annuel de 350 € TTC**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes.

Avancement de grade – Rédacteur principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle le principe nécessaire de détermination du taux de promotion au titre de l'avancement de grade, par catégorie, préalable à la création de poste et à la nomination. Il convient pour cela d'établir un projet de délibération à soumettre pour avis au comité technique du Centre de Gestion.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal les dispositions applicables en matière d'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique en date du

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- De fixer à compter de l'année 2019 le taux d'avancement de grade de la catégorie B à 100 %.

Urbanisme

- Demande de permis de construire en zone N du PLU évoqué lors de la précédente séance : le Conseil Municipal donne un avis défavorable
- PLUi : une prochaine réunion est fixée au 18 mars afin de présenter l'état d'avancement

Ecole

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes dispose d'un reliquat budgétaire du Programme Pluriannuel d'Investissement et propose de se positionner pour l'extension du parking de l'école. Les élus approuvent cette proposition et chargent Monsieur el Maire des démarches nécessaires à sa réalisation.

Bâtiments

Gestion de la location des salles et du matériel

Le nouveau formulaire de réservation d'installation et vaisselle est présenté à l'assemblée. Il détaille le type de locaux et de matériel ouvert à la location ainsi que les conditions de réservation, de restitution et de remboursement de matériel en cas de dégradation. Ces nouvelles dispositions sont approuvées à l'unanimité et applicables à compter de ce jour.

Ancienne Poste

Le décompte général des travaux pour l'aménagement de deux commerces et un appartement s'élève à 445157,38 € HT. Des dossiers de subventions seront présentés auprès de la communauté de communes, de la Région Nouvelle Aquitaine, et de l'Europe. Un dossier au titre de la DETR a déjà été adressé aux services de la Préfecture. Une première réunion d'avant début de travaux aura lieu le jeudi 21 mars à 16 h.

INFORMATIONS DIVERSES

- Grève du 19 mars : un service d'accueil sera mis en place
- Dimanche et Compagnie : le spectacle aura lieu le dimanche 07 avril
- Chemin de Halage « Betjean » à « Horgave » : l'étude communautaire réalisée pour le renforcement de cette portion propose un aménagement par palplanches pour un coût de 400000 €. Une 2^{ème} possibilité consisterait en un achat de terrain pour permettre un dévoiement pour un coût estimé à 210000 €. Deux riverains impactés par ces aménagements refusent cette 2^{ème} option.
- A l'occasion de la célébration du Centenaire de la révolte des fermiers et métayers, un spectacle sera proposé par les communes qui ont vécu ces événements.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 00